

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

**Membres
du Bureau Communautaire**
Titulaires : 27
Membres présents : 19
Votants : 19
Date de la convocation
10 juin 2025

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ, SEIZE JUIN à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni au Pôle administratif de la CCALN à Ailly-sur-Noye, sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Alain

● Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :

Mesdames BERTOUX Julia, DOUAY Sonia

Messieurs DOVERGNE Alain, LAMOTTE Dominique, MOURIER Francis, VAN DE VELDE Michel, BOUCHER Michel, LEROY Jean-Maurice, MAROTTE Philippe

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Messieurs M. CAPELLE Hubert, BEAUMONT Joël, CHANTRELLE Brice, LEVASSEUR Roger, WABLE Vincent, NOCHEZ Didier, VERONT Fabrice, VAN OOTEGHEM J. Michel, DUTILLEUX Olivier, LESCUREUX André

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PREVOST Anne-Marie, RAMON Marie-Gabrielle, PATRICE-BOURDELLE Christine, PERONNET Fabienne, RIHET Anne

Messieurs SURHOMME Alain, DURAND Pierre, DELANAUD Stéphane

OBJET : REVENTE MATERIELS - ENVIRONNEMENT

Rapport de Monsieur Michel BOUCHER Michel, Vice-Président Environnement

Pour les besoins d'espace au sein des déchetteries afin notamment de stocker les bennes prestataires,

Vu le stockage de 3 bennes déchetteries hors d'usage sur le site de la déchetterie d'Ailly-sur-Noye,

Vu l'étude de réparation non fructueuse,

Vu la proposition d'un fournisseur intéressé par leur rachat,

Sur proposition de la Commission ENVIRONNEMENT réunie le 13 février 2025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Entérine la vente au profit de la société FRICOURT ENVIRONNEMENT RECYCLAGE, sise à Fricourt (80300), 13, rue du 8 mai 1945 - La Vallée Renard, de 3 bennes de déchetterie pour un montant unitaire de 1 800 €, soit un total de 5 400 € selon proposition ci-jointe ;
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Président Environnement à signer tous les documents en rapport avec cette décision.

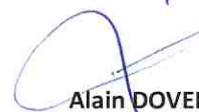
POUR EXTRAIT CONFORME

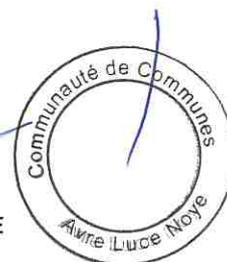
Fait et délibéré, le 16 juin 2025

à Ailly sur Noye

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 18/06/25
Affiché le... 18/06/25

Le Président,


Alain DOVERGNE



Envoyé en préfecture le 19/06/2025

Reçu en préfecture le 19/06/2025

Publié le



ID : 080-200070969-20250616-2025_1606_09-DE